

Règlements

Patinage libre - Patinoire André-Saint-Laurent

Afin d'assurer à la population la pratique d'une activité de qualité dans un encadrement sécuritaire, les règles suivantes seront appliquées lors du patinage libre.

Il est interdit :

- De patiner à reculons
- De patiner à une vitesse jugée dangereuse
- De former une chaîne ou un train de plus de deux personnes
- De jouer au hockey ou de pratiquer le patinage artistique
- D'apporter sur la glace tout objet pouvant nuire à la sécurité de chacun (chaise, bâton de hockey, etc.)
- D'utiliser les bancs des joueurs
- De manger, boire ou fumer sur la glace
- De lancer des balles de neige
- D'être chaussé de bottes, souliers, etc.
- De porter les enfants
- De patiner à sens inverse
- De traverser la partie centrale de la glace, cette dernière étant réservée aux débutants.
- De s'arrêter sur la glace

Toute personne adoptant un comportement inacceptable ou dangereux risque de se voir expulser de la glace.